



RENTREE SCOLAIRE 2022/2023

BONS D'ACHATS SCOLAIRES

VENEZ LES RETIRER !

DES LE 11 JUILLET ET JUSQU'AU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

La Ville de Villerupt accorde des bons d'achats scolaires pour les enfants habitant Villerupt et fréquentant les établissements secondaires (collèges et lycées) de Villerupt ou des communes extérieures.

Ces bons d'achat sont attribués aux familles dont le quotient familial atteint au maximum 921€ :

40,00 € pour les collégiens

45,50 € pour les lycéens

Les bons d'achat sont valables uniquement pour l'achat de fournitures scolaires, de livres, d'informatique, de vêtements, de chaussures, auprès **des commerçants de Villerupt**.

Bons à retirer auprès du Service Enfance/Enseignement sur présentation du formulaire de demande (à retrouver sur www.mairie-villerupt.fr) et en apportant :

- un certificat de scolarité (pour les enfants à partir de 16ans)
- la déclaration d'imposition et d'allocation familiale 2021



Pôle Vie de la Cité - Service Enfance Enseignement

Espace Jeunesse
Rue Henri Wallon à Villerupt
enseignement@mairie-villerupt.fr
03.82.89.94.13

Du Lundi au Jeudi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00